



# Bulletin

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 42, NUMÉRO 2

2013



## L'ÉCLATANTE VICTOIRE DE 1948

Duplessis : inventeur du marketing politique?

p. 5

////////////////////  
L'Encyclopédie du  
parlementarisme  
québécois

p. 10

////////////////////  
La fonction de  
premier ministre

p. 16

////////////////////  
L'indemnité  
parlementaire au  
Québec

p. 20



*Place aux citoyens*

**Coordination**

Pierre Skilling

**Comité de rédaction**

Jacques Gagnon

Frédéric Lemieux

Pierre Skilling

**Soutien à la coordination  
et révision linguistique**

Geneviève Court

Danielle Simard

**Conception graphique**

Manon Paré

(Direction des communications,  
des programmes éducatifs et de l'accueil)

**Mise en page**

Louise Williams

(Direction des communications,  
des programmes éducatifs et de l'accueil)

**Impression**

Division de la reprographie  
et de l'imprimerie  
de l'Assemblée nationale

**Adresse**

Bulletin de la Bibliothèque  
de l'Assemblée nationale

Édifice Jean-Antoine-Panet  
1020, rue des Parlementaires  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.01

Québec (Québec) G1A 1A3

bulletin@assnat.qc.ca

[www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/  
publications/Bulletin](http://www.assnat.qc.ca/fr/bibliotheque/publications/Bulletin)

418 643-4567

**Photo de couverture**

Brochure *Maurice Duplessis*.

*Grand canadien*, 1948.

Collection d'Alain Lavigne

Les idées exprimées dans les articles  
n'engagent que leur auteur.  
La reproduction des articles est permise  
avec la mention de la source.

Dépôt légal – 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 0701-6808





# Sommaire



Molière au bal historique  
de 1927

p. 26



Le Fonds  
Claude Lachance

p. 28



Les essais des boursiers  
de la Fondation  
Jean-Charles-Bonenfant

p. 31

## 4 Avant-propos

*Le comité de rédaction*

## 5 L'éclatante victoire de 1948

Duplessis : inventeur  
du marketing politique?

*Alain Lavigne*

## 10 L'Encyclopédie du parlementarisme québécois, un outil prometteur

*Frédéric Lemieux*

## 16 La fonction de premier ministre

*Encyclopédie du parlementarisme  
québécois*

## 20 L'indemnité parlementaire au Québec

Première partie : de 1774 à 1867

*Magali Paquin*

## 26 Molière au bal historique de 1927

*Christian Blais*

## 28 Chronique d'archives

Le Fonds Claude Lachance :  
un portrait inédit de la vie parlementaire

*Marise Falardeau*

## 31 Les essais des boursiers 2012-2013 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

*Christian Blais*

## 35 Brèves



## Avant-propos

Dans ce numéro, le *Bulletin* propose une fois de plus des sujets inédits et originaux. Tout d'abord, le professeur Alain Lavigne, du Département d'information et de communication de l'Université Laval, puise dans son importante collection d'artéfacts concernant Maurice Duplessis pour montrer à quel point l'Union nationale a été le précurseur dans le domaine du marketing politique au Québec. L'élection de 1948 représente à cet égard un moment décisif, selon cet auteur lauréat en 2013 de l'un des trois Prix du livre politique.

Frédéric Lemieux souligne la mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale de l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*. Fruit de plusieurs années de réflexion et de travail, l'*Encyclopédie* offre plus de 630 définitions de termes relatifs à notre parlementarisme et innove en diffusant ces connaissances sur Internet. Elle permet de plus à l'Assemblée nationale d'assumer pleinement son rôle de chef de file dans la recherche en études parlementaires.

Pour illustrer le contenu de l'*Encyclopédie*, le *Bulletin* reproduit l'article sur la fonction de premier ministre, qui explique les différents pouvoirs et attributions de cette charge ainsi que son évolution depuis ses origines sous le régime de l'Union (1841-1867).

En 2013, un comité consultatif indépendant a analysé l'ensemble des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale, dont la question de leurs indemnités, et a proposé des changements sur plusieurs aspects. Si rémunérer les députés pour leur travail semble une évidence de nos jours, l'indemnité parlementaire a pourtant été l'objet de vifs débats depuis plus de deux siècles. Dans le premier de deux articles, Magali Paquin trace les grandes lignes de l'instauration et de l'évolution de l'indemnité parlementaire, de 1774 à aujourd'hui.

Fait peu connu, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec possède un buste de Molière. Pour quelle raison et depuis quand décore-t-il notre bibliothèque parlementaire? Christian Blais tente de résoudre cette énigme.

Marise Falardeau nous invite à découvrir le Fonds Claude Lachance, ancien député de Bellechasse. Acquis en mai 2011 par l'Assemblée nationale, ce fonds composé de milliers de photographies est un témoignage exceptionnel de la vie politique et parlementaire au Québec sur plus de deux décennies.

Christian Blais présente ensuite les essais des boursiers 2012-2013 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Le numéro se conclut par les brèves d'actualité parlementaire des derniers mois.

Bonne lecture!

Le comité de rédaction



# L'éclatante victoire de 1948 Duplessis : inventeur du marketing politique?

Notes de la conférence présentée le 26 septembre 2013

**Le 28 juillet 1948, Maurice Duplessis remporte une victoire électorale éclatante. Son parti, l'Union nationale, est reporté au pouvoir avec 82 députés alors que l'adversaire libéral n'en fait élire que 8. À quoi attribuer cette victoire décisive?**

Alain Lavigne

*Professeur titulaire  
Département d'information et de communication  
Université Laval*

**E**n bonne partie, sans aucun doute, à un bon bilan du gouvernement et à une campagne bien menée sous le thème de la « sauvegarde de l'autonomie provinciale ». Mais aussi, assurément, à un marketing politique avant la lettre qui mise sur des techniques de communication empruntées au marketing commercial : la gestion de l'image, la publicité et un slogan central.

De fait, pour une première fois au Québec, un parti politique applique lors d'une campagne électorale une démarche contemporaine de marketing politique, c'est-à-dire en définissant l'électorat comme un marché qu'il faut connaître afin de mieux positionner son produit<sup>1</sup>.

## STYLE DE CAMPAGNE « À L'AMÉRICAIN »

Cette nouvelle façon de faire des élections en mode marketing n'est toutefois pas une invention de l'Union nationale. Elle vient plutôt du voisin américain où l'élection présidentielle de 1952 est considérée comme la date fondatrice du marketing politique<sup>2</sup>, bien que de telles pratiques soient recensées depuis le début des années 1930 en

Californie<sup>3</sup>. Selon certains analystes, ce style de campagne à l'américaine présente cinq caractéristiques :

- 1) des méthodes innovantes de communication fortement personnalisées;
- 2) un recours à des professionnels des techniques de communication;
- 3) des décisions stratégiques précédées d'études afin de mieux connaître le marché électoral;
- 4) un recours aux médias de masse ainsi qu'aux techniques publicitaires réputées les plus performantes<sup>4</sup>;
- 5) des moyens financiers de plus en plus considérables<sup>5</sup>.



Force est de constater qu'en 1948 la campagne unioniste répond assez bien à ces critères. Sa stratégie de communication est fortement personnalisée autour de Duplessis, dont le nom éclipse littéralement celui de son parti.

Décalcomanie partisane appliquée sur une bouteille en verre, 1948 ou 1952.

Collection de l'auteur  
Photo : Christian Chevalier

L'organisateur en chef Joseph-Damase Bégin et le directeur de la propagande Paul Bouchard, en poste depuis 1943 et 1946 respectivement, possèdent l'expertise des techniques de communication<sup>6</sup>. Bégin est le grand stratège du marketing. Son expérience du monde des affaires, notamment dans la vente automobile, l'inspire pour la mise en marché de son chef et de l'Union nationale. Quant à Bouchard, il participe de près à la planification de campagnes électorales. Il rédige discours, brochures, livres et « manuels des orateurs », en plus de signer des articles dans l'hebdomadaire partisan *Le Temps*.

Même si elle n'utilise pas les sondages d'opinion, l'Union nationale fait une lecture du marché électoral sur la base du pointage et de l'analyse des listes électorales. De surcroît, le parti recourt à tous les médias de masse disponibles ainsi qu'aux techniques publicitaires réputées les plus performantes. Enfin, il ne manque pas de ressources financières puisqu'il dispose, selon certaines estimations, de 3 millions de dollars pour l'élection.

## TÉMOIGNAGES

Par ailleurs, deux acteurs de l'époque confirment, chacun à leur façon, que l'Union nationale a bien mené en 1948 une campagne « à l'américaine ».

Quelques mois après l'élection, Paul Bouchard affirme dans l'hebdomadaire unioniste :

On peut dire sans exagération qu'aucun parti politique n'a jamais conçu dans notre province une propagande aussi massive et dynamique, aussi simple et aussi complète, aussi efficace que moderne par la technique. Rares sont les électeurs qu'elle n'a pas atteint ou touché quelque fibre. L'Union nationale lui doit une grande part de son éclatante victoire<sup>7</sup>.

Pour sa part, le chef du Parti libéral de l'époque, Georges-Émile Lapalme, relate dans ses mémoires qu'entre 1948 et 1960 l'adversaire recourait à de telles pratiques :

En transposant ici les méthodes électorales à l'américaine, l'Union nationale produisit une force d'impact à nulle autre pareille : saturation quotidienne de la presse et des ondes par des annonces directes ou des nouvelles tendancieuses, utilisation des artistes du théâtre à la radio, d'énormes panneaux réclames à tous les carrefours ou le long des routes, spectacles de saltimbanques ou de cinéma, d'innombrables objets portant la photo de Duplessis ou du candidat local<sup>8</sup>.

Pour illustrer notre propos, et à l'aide de documents et d'artéfacts, attardons-nous maintenant à ces techniques de communication empruntées au marketing commercial, soit la gestion de l'image de Duplessis, la publicité et le slogan électoral.

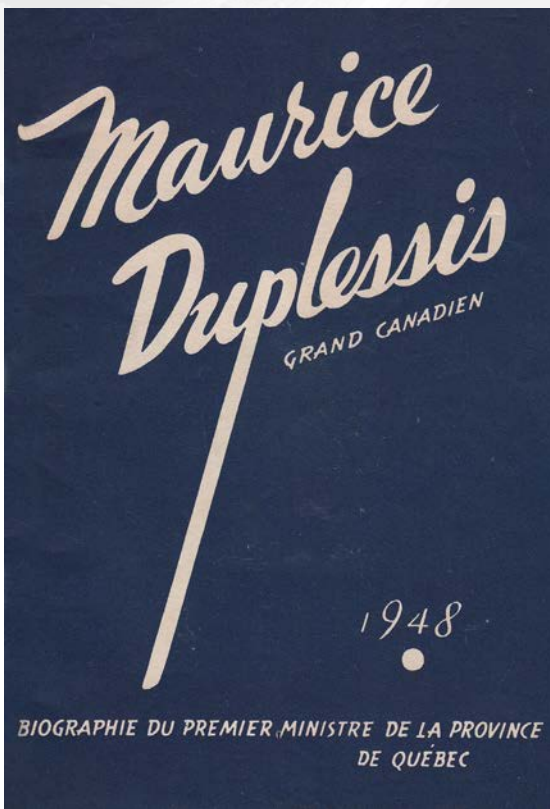
## GESTION DE L'IMAGE

En 1948, l'image de Maurice Duplessis est véhiculée par une nouvelle photographie officielle utilisée dans tout le matériel partisan. Associée systématiquement au nouveau drapeau fleurdelisé adopté en janvier, elle démultiplie l'image du chef de l'Union nationale comme le père de la nation.

La mise en récit de Duplessis n'est pas en reste. Une brochure biographique produite en 1945 (et traduite en anglais l'année suivante) présente le premier ministre. Elle est rééditée en 1948 et augmentée de neuf pages qui reprennent les trois grands thèmes de campagne unioniste : la sauvegarde de l'autonomie provinciale, la lutte contre le communisme et la défense de la justice sociale. Au verso de la nouvelle édition, faut-il s'en étonner, on retrouve l'image du fleurdelisé.

## PUBLICITÉ

La présence publicitaire, tant à la radio que dans les médias écrits, est démesurée par rapport à celle de l'élection de 1944. La plupart des quotidiens, des hebdomadaires et des périodiques sont inondés d'annonces. Dans *Le Devoir*, à titre d'exemple, une publicité d'un quart de page paraît à compter du



Brochure *Maurice Duplessis. Grand canadien*, 1948.  
Collection de l'auteur

10 mai 1948. Avec des contenus différents, elle est publiée au rythme d'une fois par semaine jusqu'au 28 juin. Elle s'affiche le 8 juillet, pleine page, clamant que « Duplessis oriente sa province vers le progrès ». Entre les 16 et 27 juillet, veille de l'élection, chaque édition présente une publicité pleine page différente, à l'exception des 21 et 24 juillet où il y en a deux<sup>9</sup>.

L'Union nationale innove également avec de la publicité par l'objet. Des pochettes d'allumettes aux messages variés rappellent aux partisans fumeurs les réalisations du parti. Le message du macaron unioniste, pour sa part, est simple et direct : « Votons Duplessis ».

### SLOGAN CENTRAL

Mais l'innovation la plus remarquable de l'élection de 1948 est sans contredit l'usage d'un slogan central, point de cristallisation de tous les efforts de l'organisation. La célèbre

formule : « Les libéraux donnent aux étrangers; Duplessis donne à sa province » consacre le chef comme le véritable « bienfaiteur des siens ». Dans une logique propre au marketing commercial, ce slogan porteur devient pour une première fois en politique canadienne l'axe de toutes les communications électorales d'un parti. Il est repris dans les annonces publicitaires, les films de propagande et les brochures. Ces dernières portent ainsi des titres conséquents tels : « Duplessis donne à sa province en agriculture », « Duplessis donne à sa province dans Mégantic », etc.

### RÉPLIQUE LIBÉRALE

Comparativement à l'Union nationale, le Parti libéral a peu de ressources financières et humaines pour mener sa campagne. Celle-ci n'est pas non plus conduite suivant la logique de marketing politique qui guide l'état-major unioniste.



Publicité unioniste parue à la quatrième de couverture du magazine *Concordia*, juin-juillet 1948.

Collection de l'auteur

Les libéraux ne pourront compter sur un premier professionnel des techniques de communication qu'à l'élection de 1952. C'est le journaliste Jean-Louis Gagnon qui assume ce rôle, tant en 1952 qu'en 1956. Ce dernier se plaint néanmoins dans la revue *Cité libre* du manque de moyens pour rivaliser avec l'adversaire : « La propagande est une arme savante. Elle est de maniement d'autant plus coûteux que, si l'on ne peut compter sur les militants pour sa diffusion, il faut avoir recours aux grands instruments d'information comme la radio et les journaux<sup>10</sup>. »

Ce n'est en fait qu'à l'élection de 1960 que le Parti libéral adopte la démarche du marketing politique et y consacre les ressources humaines et financières nécessaires<sup>11</sup>. Avec Jean Lesage et son « équipe du tonnerre »,

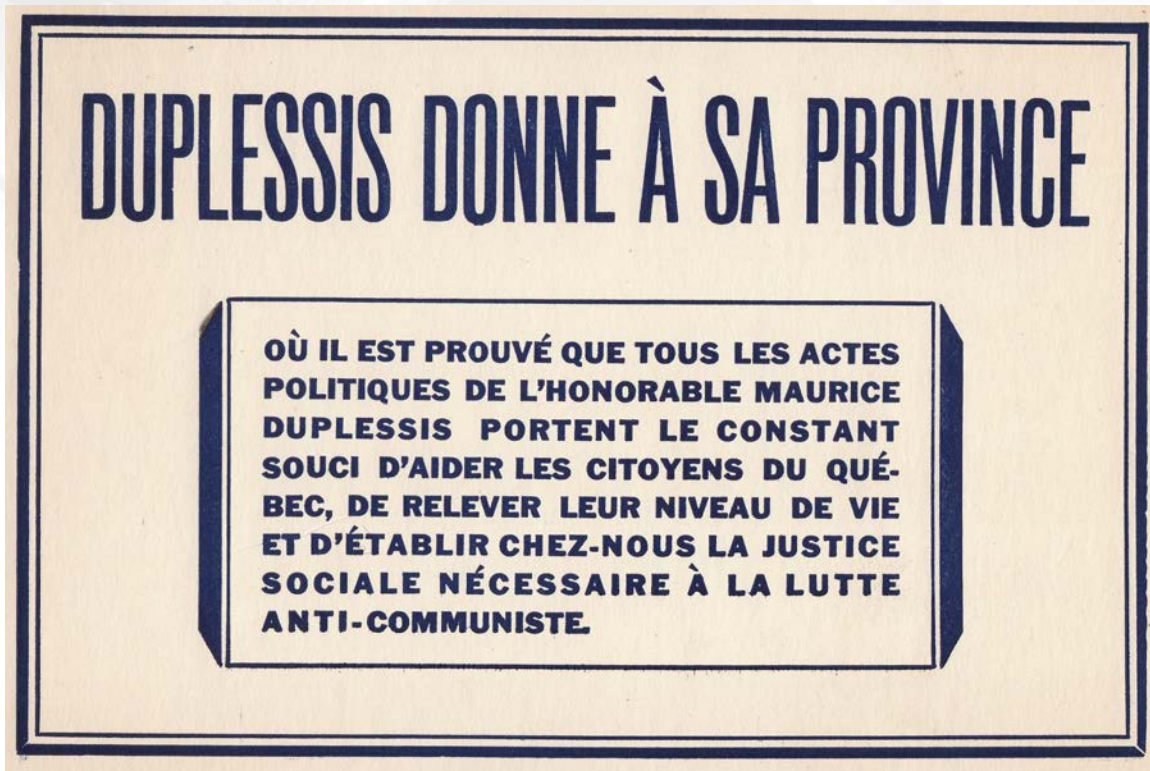
les libéraux mènent eux aussi une campagne électorale à l'américaine. Leur programme est guidé par les résultats d'un grand sondage d'opinion<sup>12</sup>, ce qui constitue une première au Québec. Leur slogan central se veut percutant : « C'est le temps que ça change! ».

Le parti consacre pas moins de 75 % de son budget publicitaire au nouveau média de l'heure qu'est la télévision. Autre première, il fournit à son nouveau chef les services d'un conseiller professionnel en télévision. Résultat : les libéraux remportent l'élection mythique du 22 juin 1960 par une mince majorité de 8 sièges<sup>13</sup>. Sans l'emploi de leur nouvelle arme qu'est le marketing politique, jadis exclusive à l'adversaire, la victoire de « l'équipe du tonnerre » aurait-elle été possible?



Pochette d'allumettes arborant la photographie officielle de Duplessis et le slogan électoral, 1948.

Collection de l'auteur



Page couverture de la brochure *Duplessis donne à sa province*, 1948.

Collection de l'auteur

1. Denis Monière, *Votez pour moi. Une histoire politique du Québec moderne à travers la publicité électorale*, Montréal, Fides, 1998, p. 31.
2. Serge Albouy, *Marketing et communication politique*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 6.
3. Roger-Gérard Schwartzberg, *L'État spectacle. Essai sur le star system en politique*, Paris, Flammarion, 1977, p. 203-204.
4. Robert Agranoff, *The New Style in Election Campaigns*, Boston, Holbrook Press, 1972.
5. Serge Albouy, *op. cit.*, p. 9.
6. Alain Lavigne, *Duplessis, pièce manquante d'une légende. L'invention du marketing politique*, Québec, Septentrion, 2012, p. 23.
7. Paul Bouchard, « Publicité et propagande », *Le Temps*, 29 octobre 1948, p. 5.
8. Georges-Émile Lapalme, *Le bruit des choses réveillées, Mémoires*, Montréal, Leméac, 1969, tome 1, p. 314.
9. Alain Lavigne, *op. cit.*, p. 98.
10. Jean-Louis Gagnon, « La propagande et le mythe d'Antée », *Cité libre*, décembre 1952, p. 11.
11. Alain Lavigne, *Lesage et son équipe du tonnerre. Comment la télévision a changé la politique*, Septentrion, [À paraître].
12. Maurice Pinard, sous la direction, *Les électeurs québécois. Attitudes et opinions à la veille de l'élection de 1960*, Montréal, Groupe de recherches sociales, 1960.
13. Pour une analyse récente de cette élection, voir Éric Bédard, « Le 22 juin 1960. L'élection de Jean Lesage : "un changement de la vie"? », conférence de la Fondation Lionel-Groulx, Montréal, le 28 mars 2013 : [www.fondationlionelgroulx.org/Le-22-juin-1960-L-election-de-Jean.html](http://www.fondationlionelgroulx.org/Le-22-juin-1960-L-election-de-Jean.html)



# L'Encyclopédie du parlementarisme québécois, un outil prometteur

*Le but d'une encyclopédie est de rassembler les connaissances éparses sur la surface de la terre; d'en exposer le système général aux hommes avec qui nous vivons, et de les transmettre aux hommes qui viendront après nous.*

Denis Diderot (1713-1784)

Fruit de plusieurs années de réflexion et de travail, l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* est un ambitieux projet de recherche qui innove à plus d'un titre. Cet article décrit la genèse du projet, son fonctionnement, son interface Web et, surtout, sa portée dans l'avancement des connaissances sur le parlementarisme.

Frédéric Lemieux

Historien  
Service de la recherche

## INTRODUCTION

L'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* est maintenant en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Elle offre plus de 630 définitions, courtes et longues, sur de nombreux aspects de notre parlementarisme. Elle donne un accès rapide et convivial à ce contenu au personnel de l'Assemblée, aux médias, aux acteurs politiques, à la communauté universitaire et au public en général.

L'*Encyclopédie* est plus qu'un simple instrument diffusant des connaissances sur Internet. Véritable programme de recherche dirigé par des chercheurs spécialisés, l'*Encyclopédie* est la réponse à des défis très actuels : faire la synthèse des 40 dernières années de recherche, organiser ce savoir et le diffuser avec les moyens technologiques d'aujourd'hui.

Ce nouvel outil permet désormais à l'Assemblée nationale d'assumer pleinement son rôle de chef de file dans la recherche en études parlementaires, domaine peu exploré dans les universités québécoises<sup>1</sup>.

## DEUX TRADITIONS DE RECHERCHE SÉCULAIRES

L'*Encyclopédie* réalise la jonction entre deux grandes traditions de recherche présentes depuis longtemps à l'Assemblée nationale : l'histoire politique et parlementaire ainsi que la procédure parlementaire.

### L'histoire politique et parlementaire

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a toujours été au centre de l'enrichissement des connaissances sur le parlementarisme. Par le développement des collections bien sûr, mais également par le rôle marquant que certains ont joué. On pense par exemple à l'un de ses directeurs, Jean-Charles Bonenfant (1912-1977), qui fut un conseiller important des autorités politiques durant les réformes de modernisation de l'institution parlementaire des années 1960 et 1970.

Au fil du temps, les expertises se sont multipliées. Les équipes de bibliothécaires de référence, par exemple, gagnent en importance



Plusieurs ouvrages, dont les trois ci-dessus, témoignent de l'apport crucial de l'Assemblée nationale à la connaissance du parlementarisme québécois et ont préparé la voie à la création de l'*Encyclopédie*.

pour répondre aux besoins croissants des parlementaires, de l'administration, des chercheurs et des journalistes.

La création du Service de la recherche en 1971 entraîne aussi l'embauche de professionnels issus d'autres domaines, qui travaillent notamment auprès des commissions parlementaires. L'augmentation des effectifs de ce service permet de constituer une masse critique suffisante, en matière d'expertise et de potentiel de recherche, pour approfondir les connaissances et lancer d'importants projets patrimoniaux liés à l'histoire politique et parlementaire du Québec.

Les ouvrages suivants en sont les meilleurs exemples : *L'Hôtel du Parlement, témoin de notre histoire* (1986), *L'hôtel du Parlement, mémoire du Québec* (2007), les trois éditions du *Dictionnaire des parlementaires du Québec de 1792 à nos jours* (1980, 1992 et 2009), *Québec : quatre siècles d'une capitale* (2008) et la collection des *Débats reconstitués de l'Assemblée législative* couvrant de 1867 à 1963 (2012). Ces initiatives naissent à mesure que l'Assemblée nationale prend conscience du rôle de leader qu'elle doit exercer dans

la mise en valeur du patrimoine historique et politique québécois. Mentionnons également le *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, revue traitant des institutions parlementaires et du parlementarisme québécois dans leur dimension historique et selon les perspectives les plus diverses.

Depuis 2001, la section « Histoire » du site Internet de l'Assemblée nationale diffuse beaucoup de connaissances issues de ces projets et des activités régulières de recherche. C'est une source incontournable de renseignements sur l'histoire politique et parlementaire au Québec et au Canada.

### La procédure parlementaire

L'autre tradition de recherche qui se perpétue à l'Assemblée nationale est essentielle à son fonctionnement : la procédure parlementaire.

Le secrétaire général est le plus haut conseiller du président en matière de procédure parlementaire. Ainsi, il interprète les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires qui composent la procédure parlementaire. Pour ce faire, il est assisté par

plusieurs juristes. Ensemble, ils ont forgé des outils documentaires rassemblant l'expertise accumulée au fil des décennies. C'est ainsi que l'Assemblée doit à l'un de ses greffiers, Louis-Philippe Geoffrion, la publication de deux règlements annotés, en 1915 et en 1941.

Par la suite, plusieurs réalisations se sont ajoutées. Mentionnons le *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire*, un condensé des décisions qui composent aujourd'hui la jurisprudence parlementaire. Un autre ouvrage a particulièrement inspiré l'équipe de l'*Encyclopédie* dans la rédaction de son volet sur la procédure parlementaire. Paru d'abord en 2000, le livre *La procédure parlementaire du Québec* en est à sa troisième édition. Il rend compte des développements en la matière, en particulier depuis une réforme adoptée par l'Assemblée en avril 2009. Le volet historique n'y est pas laissé de côté, puisque le premier chapitre de la nouvelle édition retrace l'évolution politique et parlementaire du Québec de 1608 à nos jours.

À première vue, ce champ d'expertise peut sembler ardu même à ceux qui s'intéressent aux travaux parlementaires. Il est néanmoins un rouage vital du Parlement et le fruit d'une profonde tradition historique et juridique. Pour cette raison, l'objectif que vise l'*Encyclopédie* est double : mieux faire connaître la procédure parlementaire, grâce à une vulgarisation rigoureuse, et, ensuite, réaliser la jonction avec la tradition de recherche en histoire politique et parlementaire.

### PROBLÈMES ET DÉFIS

L'important héritage de ces deux traditions représente un défi en matière d'organisation efficace d'un aussi grand volume de connaissances. S'il a été longtemps possible de s'y retrouver, trois problèmes majeurs sont apparus au début des années 2000 sur le plan de la recherche historique :

- 1) l'obsolescence des systèmes, sommaires et limités, de classement maison;
- 2) un problème de dispersion, de cloisonnement et de dédoublement de l'information dans l'institution;
- 3) l'incapacité de connaître l'état exact des connaissances, préalable essentiel pour mieux diriger nos efforts de recherche.

Trois nouveaux défis se posent par ailleurs :

- 1) réaliser un bilan complet des connaissances sur le parlementarisme, les centraliser et, de là, élaborer un programme de recherche structuré pour relancer et diriger efficacement nos efforts;
- 2) assurer la transmission des connaissances à l'heure du départ à la retraite de pionniers qui, pendant 30 ans, ont assuré la permanence, le classement et le développement de ce savoir;
- 3) moderniser les façons de faire en créant une interface Internet permettant la mise à jour facile et la diffusion de ces connaissances auprès du public.

### GENÈSE DE L'ENCYCLOPÉDIE DU PARLEMENTARISME QUÉBÉCOIS

En 1992, l'historien Gaston Deschênes et Charles Bogue publient *L'ABC du Parlement : lexique des termes parlementaires en usage au Québec*, ancêtre direct de l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*. Cet ouvrage était l'adaptation québécoise du *Lexique des termes parlementaires en usage en Belgique, en France et au Québec* (1986), écrit par Deschênes en collaboration avec Jean-Pierre Bloch (Paris) et Claude Remy (Bruxelles)<sup>2</sup>.

*L'ABC du Parlement* est un recueil de définitions de 355 sujets accompagnées de l'origine historique de certains termes et de leur équivalent en anglais. Cet outil fort utile était aussi considéré comme un point de départ vers un projet de plus grande envergure, un ouvrage qui, telle une encyclopédie, aurait compté davantage de termes et de définitions étoffées.

Le modèle à suivre était *An Encyclopaedia of Parliament*, publiée en Grande-Bretagne par Norman Wilding et Philip Laundry en 1958.

L'équivalent québécois de cet ouvrage n'a jamais été entrepris, car sa réalisation aurait occupé trop de ressources à temps plein pendant des années<sup>9</sup>. Celles-ci étaient déjà absorbées par le projet patrimonial de reconstitution des débats parlementaires.

### NAISSANCE DE L'ENCYCLOPÉDIE

L'idée d'une encyclopédie parlementaire est reprise en 2006 avec pour objectif initial d'améliorer *L'ABC du Parlement* de Deschênes, mis en ligne en 2001 et rebaptisé *Le Parlement de A à Z – lexique et bibliographie*. Il est évident pour ses concepteurs que la future encyclopédie sera virtuelle, éliminant de ce fait les difficultés inhérentes à la production d'un ouvrage papier mobilisant une équipe de chercheurs pendant plusieurs années. La grande flexibilité d'Internet permet de publier progressivement les articles, de les corriger et de les mettre à jour.

Le projet d'*Encyclopédie* est élaboré en détail en 2009 et accepté par les autorités de l'Assemblée à la fin de 2011. Dès lors, deux années de réflexion ont été nécessaires pour créer l'*Encyclopédie* et en faire l'instrument pour répondre aux problèmes et relever les défis déjà déterminés. Les étapes franchies ont successivement été de dresser un inventaire-index des connaissances, de définir le ton et la forme des futurs articles, de structurer le fonctionnement de l'équipe de recherche, de la mettre sur pied grâce notamment à l'embauche d'étudiants et de créer l'interface Web. Il a d'ailleurs été possible de lancer la recherche et la rédaction d'articles en parallèle de ces tâches.

### L'index-inventaire

La première étape a été de créer une liste d'environ 630 termes, nombre qui pourra du reste varier, accompagnée d'une bibliographique

très sommaire pour chacun d'entre eux. Véritable feuille de route, cet index-inventaire cartographie les territoires connus et à développer. À l'aide de cet outil, nous décidons des priorités de rédaction et tenons à jour l'état d'avancement de chaque terme jusqu'à sa publication (documentation, rédaction, approbation, révision, mise en ligne).

Les 630 termes se rapportent à plusieurs grands thèmes : procédure parlementaire, fonctions parlementaires et ministérielles, élections, système politique et parlementaire, partis politiques, constitutions et institutions, législation, actes et documents officiels, administration de l'Assemblée nationale, décorum et tradition parlementaire, administration gouvernementale, expressions, événements marquants, architecture et édifices parlementaires, décoration et mobilier parlementaire.

**L'équipe compte aussi beaucoup sur l'aide d'étudiants en droit, en sociologie politique, en science politique et en histoire**

### Recherche, rédaction et rôle du comité

Un comité interne assure la coordination des ressources affectées à la rédaction – la chaîne de production, en quelque sorte. Les membres de ce comité multidisciplinaire (droit, économie, sociologie, histoire, bibliothéconomie, science politique) participent activement à l'écriture en plus des autres mandats qu'ils doivent remplir. L'équipe compte aussi beaucoup sur l'aide d'étudiants en droit, en sociologie politique, en science politique et en histoire, engagés surtout durant la période estivale.

Les termes prioritaires sont documentés par le Service de la référence de la Bibliothèque. Des dossiers de recherche rassemblent tout ce qui s'est écrit sur un sujet donné, tant à l'Assemblée qu'à l'externe, et sont à la disposition des rédacteurs.

Parmi les 630 termes, plusieurs ont été regroupés (les édifices parlementaires, par exemple) de façon à rendre la rédaction plus

efficace. En effet, qu'une même personne se concentre à écrire les articles appartenant à un tronc commun favorise une meilleure vue d'ensemble et réduit significativement le risque de répétitions.

Quand plusieurs articles sont prêts, le comité voit à la rigueur, à l'uniformité et à la neutralité de leur contenu. Des précisions peuvent être demandées aux rédacteurs, mais, très souvent, les membres du comité finalisent ensemble corrections, ajustements et recherches complémentaires.

### Articles et interface Web

C'est à l'automne 2012 qu'a commencé le développement des aspects techniques du projet, en collaboration avec les équipes Web et informatique de l'Assemblée. L'interface, mise en ligne en mars de l'année suivante, a été conçue pour assurer un maximum d'automatisme dans la gestion de l'*Encyclopédie*.

La page d'accueil de l'*Encyclopédie* affiche un index alphabétique des 630 termes ainsi qu'un instrument de recherche par mots-clés. Cliquer sur un terme mène l'internaute à l'article qui traite d'un sujet : nom du sujet, terme équivalent en anglais, définition courte pour les lecteurs qui veulent aller à l'essentiel, puis définition longue pour ceux qui veulent en savoir plus.

Les articles sont parfois accompagnés de photographies, de tableaux ou d'extraits vidéo. Le lecteur peut cliquer sur les appels de notes pour consulter les sources utilisées. Des hyperliens placés dans le corps de l'article mènent vers d'autres articles de l'*Encyclopédie* ou encore vers le *Dictionnaire des parlementaires de 1792 à nos jours*. Une section « Pour en savoir plus » affiche les titres les plus pertinents à consulter sur un sujet donné.

### Situation actuelle

Mis en ligne, ces nouveaux articles plus substantiels remplacent progressivement les courtes définitions de l'ancienne section

*Le Parlement de A à Z – lexique et bibliographie*, devenue l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*.

À l'automne 2013, sur un total de 630 définitions, 70 nouveaux articles sont en ligne, soit 11 %, et 155 autres, soit 26 %, sont en cours de réalisation. Ce qui reste à produire représentera donc une importante charge de travail au cours des prochaines années.

Les nouveaux termes publiés sont annoncés via le compte Twitter de la Bibliothèque (@BiblioAssnat) et par courriel, au moyen d'une liste d'envoi. Les internautes peuvent également nous transmettre leurs commentaires à [encyclopedie@assnat.qc.ca](mailto:encyclopedie@assnat.qc.ca).

### UNE EXPERTISE RECONNUE EN RECHERCHE SUR LE PARLEMENTARISME

Pendant longtemps, c'est d'abord pour répondre à ses propres besoins que l'Assemblée nationale a perpétué une tradition de recherche. Depuis 40 ans, cet héritage a fructifié au point de rayonner bien au-delà des murs de l'institution. Toutes les publications citées précédemment, ainsi que l'actuel projet d'*Encyclopédie*, témoignent que l'Assemblée est consciente de sa responsabilité en matière de patrimoine.

L'Assemblée nationale se positionne de plus en plus comme un centre d'expertise reconnu dans la recherche sur le parlementarisme. Elle dispose pour cela de nombreux atouts. Elle est notamment la source et le dépositaire de plus de 250 ans d'histoire parlementaire et politique, elle compte au sein de son personnel des spécialistes en études parlementaires, elle fait appel et encadre des étudiants de niveau universitaire, elle collabore avec le monde universitaire et, enfin, elle diffuse ses travaux autant par ses propres canaux que par sa participation à des publications ou à des activités externes.

Mobile Suivez-nous Nous joindre Recherche avancée

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC Place aux citoyens

Accueil Députés Travaux parlementaires Exprimez votre opinion ! Vidéo et audio Calendrier Ouvrir

L'ABC de l'Assemblée Visiteurs Actualités et salle de presse Bibliothèque Publications Activités éducatives International Histoire

Accueil > Histoire > Encyclopédie du parlementarisme québécois

Recherche dans l'encyclopédie du parlementarisme québécois

Mots clés

RECHERCHER

Encyclopédie du parlementarisme québécois

L'Encyclopédie du parlementarisme québécois est une initiative de l'Assemblée nationale du Québec. Elle a pour objectif de regrouper et de rendre accessible l'essentiel des connaissances sur le parlementarisme québécois.

Elle vise également à consolider le leadership de l'Assemblée nationale en matière de diffusion de données objectives sur le parlementarisme, la politique et l'histoire tant auprès du public, des acteurs politiques que de la communauté universitaire.

L'Encyclopédie remplace Le Parlement de A à Z. Chaque définition courte sera approfondie progressivement par des articles de fond. La mise en ligne de nouveaux termes sera annoncée via le [compte Twitter de la Bibliothèque](#).

ABCDEFGHIJLMNOPQRSTUVWXYZ

Page d'accueil de l'*Encyclopédie* sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

## CONCLUSION

L'*Encyclopédie*, véritable chantier collectif, opère la jonction entre l'apport de ceux qui ont développé les connaissances sur le parlementarisme québécois et la contribution des chercheurs actuels. Ce faisant, il consolide et renforce le statut de l'Assemblée nationale comme pôle d'expertise en études parlementaires.

L'outil étant maintenant forgé et déjà opérationnel, il reste à le faire connaître dans les milieux universitaires ainsi qu'auprès des autres parlements du Canada et des pays de tradition parlementaire britannique.

L'Assemblée nationale dispose désormais d'un remarquable instrument qui témoigne de son enracinement dans le temps, de sa

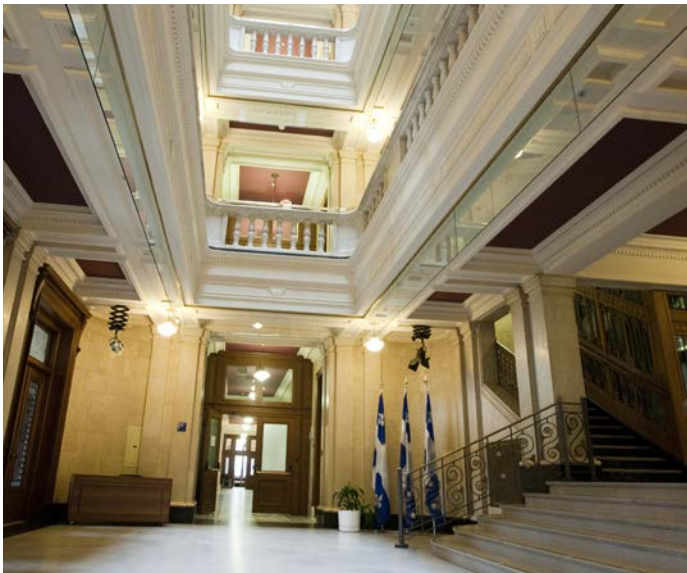
compétence actuelle et de son idéal d'excellence pour l'avenir. On se doit maintenant de développer son plein potentiel.

1. Mentionnons toutefois la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, qui mène des recherches dans ce domaine. Elle est un partenaire important de l'Assemblée nationale depuis sa création en 2007.
2. Gaston Deschênes et Charles Bogue, *L'ABC du Parlement : lexique des termes parlementaires en usage au Québec*, Québec, Publications du Québec, 1992, 100 p. Jean-Pierre Bloch, Claude Remy et Gaston Deschênes, *Lexique des termes parlementaires en usage en Belgique, en France et au Québec*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1986, 55 p.
3. À titre d'exemple, la réalisation de *Québec : quatre siècles d'une capitale* a demandé trois années entières de travail (2005-2008) à une équipe de quatre historiens aidés d'auxiliaires de recherche et de nombreuses ressources à l'interne, spécialement du Service de la référence de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.



# La fonction de premier ministre

La fonction de premier ministre est prépondérante dans notre système politique. Pour en connaître le rôle et les multiples aspects, le *Bulletin* vous propose cet article réalisé pour l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois*.



Hall d'entrée de l'édifice Honoré-Mercier. Construit de 1922 à 1925, ce bâtiment situé près de l'hôtel du Parlement a abrité le bureau des premiers ministres du Québec jusqu'en 1972, date à laquelle leur cabinet a été transféré à l'édifice J, sur la Grande Allée. Depuis 2002, l'édifice Honoré-Mercier accueille de nouveau le bureau du premier ministre.

Collection Assemblée nationale  
Photo : Clément Allard

## DÉFINITION

Le premier ministre est le personnage central de la vie politique dans un système parlementaire de type britannique comme celui du Québec. Ses pouvoirs et ses responsabilités étendus ne sont pas fixés par la Constitution, mais par convention.

Le premier ministre est le chef du gouvernement. Il est le « premier parmi ses pairs<sup>1</sup> » au Conseil exécutif ou Conseil des ministres. C'est le ministre prépondérant au sein de

l'exécutif. Détenteur des pouvoirs exécutifs, dans la pratique, il dirige le gouvernement et l'administration publique en collaboration avec ses ministres.

En vertu du principe de la responsabilité ministérielle, le premier ministre, comme tous ses ministres, doit aussi être membre de l'Assemblée nationale, ou le devenir. Il est responsable devant celle-ci. S'il n'est pas encore député, il doit se faire élire rapidement dans une circonscription électorale.

Pour être invité à former un gouvernement par le lieutenant-gouverneur, le premier ministre doit disposer de l'appui d'une majorité d'élus à l'Assemblée nationale. Ainsi, le chef du parti politique qui remporte le plus grand nombre de sièges aux élections générales devient normalement premier ministre.

## PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

Le premier ministre préside le Conseil exécutif ou Conseil des ministres formé des ministres qui sont tous égaux lors des délibérations. Les décisions sont prises par consensus et l'ensemble des membres est lié aux décisions du Conseil, un principe appelé la responsabilité ministérielle collective ou la solidarité ministérielle. Un ministre qui s'oppose à une décision du Conseil doit se rallier ou démissionner. Dans les faits, la prépondérance du premier ministre au sein du Conseil exécutif est considérable. Elle se traduit par son pouvoir de nommer, de muter ou de démettre les ministres et de fixer l'ordre du jour, d'établir les priorités de son gouvernement. Sans minimiser le rôle des

ministres, il demeure que « des décisions du Conseil exécutif sont en certaines matières des décisions personnelles du premier ministre<sup>2</sup> ».

### **MINISTRE DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Le premier ministre nomme les ministres. Ils sont les premiers fonctionnaires des ministères, mais tous doivent être assermentés par le lieutenant-gouverneur. Le premier ministre a aussi le pouvoir de muter et de destituer ses ministres à volonté<sup>3</sup>.

Le ministère du Conseil exécutif est celui du premier ministre. Il occupe une place stratégique dans l'organisation de l'administration publique. En plus du soutien aux travaux du Conseil des ministres et de ses comités, le ministère du Conseil exécutif est doté d'un secrétariat aux emplois supérieurs qui a comme fonction de conseiller le gouvernement pour les nominations à la haute fonction publique.

Sous ce vocable sont regroupés plus de 2 500 postes dont les sous-ministres, les sous-ministres adjoints, les dirigeants d'organismes, d'offices et de régies, les délégués généraux, les membres des tribunaux administratifs et les personnes qui exercent des fonctions juridictionnelles ainsi que celles qui siègent aux conseils d'administration, aux comités consultatifs, aux conseils et aux commissions.

### **CHEF PARLEMENTAIRE**

À l'Assemblée nationale, le premier ministre est aussi le chef du groupe parlementaire formant le gouvernement<sup>4</sup>. En Chambre, il occupe un siège à la droite du président, face à la table des greffiers, au premier rang.

Le premier ministre est une figure centrale de la vie parlementaire. À sa demande, le lieutenant-gouverneur convoque, proroge et dissout l'Assemblée nationale. En chambre, il a

l'initiative de certaines procédures prévues dans le Règlement, dans la Loi sur l'Assemblée nationale<sup>5</sup> et dans d'autres lois. Parmi ces procédures, mentionnons les suivantes : le prononcé du discours d'ouverture, la demande de convocation d'une séance extraordinaire et la présentation de motions en vue de l'élection du premier et deuxième vice-présidents.

À l'occasion du discours d'ouverture, le premier ministre fait part aux élus et à la population de ses priorités et des engagements de son gouvernement. Toujours à titre de chef du groupe parlementaire formant le gouvernement, il bénéficie de temps de parole plus longs que ceux conférés aux autres députés. Enfin, l'importance de la fonction de premier ministre s'exprime aussi par le rôle central qu'il tient pendant la période de questions et de réponses orales.

**La principale limite aux pouvoirs étendus du premier ministre est l'Assemblée nationale**

Pendant plus d'un siècle, l'influence du premier ministre dans l'administration de l'Assemblée est considérable. Elle sera réduite en 1982 avec la création du Bureau de l'Assemblée nationale où les membres du Conseil exécutif sont exclus. En outre, le choix des agents du Parlement, comme le directeur général des élections ou le vérificateur général, découle d'une proposition du premier ministre à l'Assemblée nationale approuvée aux deux tiers de ses membres. La nomination du secrétaire général de l'Assemblée nationale et de ses adjoints découle également d'une proposition du premier ministre approuvée par l'Assemblée nationale.

La principale limite aux pouvoirs étendus du premier ministre est l'Assemblée nationale. Pour gouverner, celui-ci doit conserver l'appui de la Chambre élue. Par motion, à certaines occasions précisées dans le Règlement, le premier ministre et son gouvernement peuvent perdre la confiance de la Chambre et être contraints de démissionner.

## CHEF DE PARTI

Le chef de parti qui remporte la majorité des sièges aux élections générales forme normalement le gouvernement et agit comme premier ministre. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le caucus des députés

ministériels peut retirer son appui au premier ministre et le forcer à céder sa place à un autre député de sa formation politique. Simon-Napoléon Parent, premier ministre du Québec de 1900 à 1905, quitte ainsi

son poste quand 44 députés de sa formation lui demandent de démissionner au profit de Lomer Gouin.

Le choix du chef se fait selon les règles internes des partis politiques. Depuis 1929, chez les partis établis, le choix se fait lors d'une course à la direction. Le parti est l'outil partisan qui élabore un programme électoral et, surtout, qui se dote d'une structure de financement et d'organisation électorale lui permettant de récolter le plus grand nombre de sièges lors des élections générales. Le parti politique étant l'instrument essentiel pour conquérir ou conserver le pouvoir, son influence sur le premier ministre est établie et peut même, à certaines occasions, précipiter son départ du gouvernement<sup>6</sup>.

Pour l'assister dans ses tâches partisans, le premier ministre dispose d'un cabinet qui assure la liaison avec les ministres et les députés et le maintien des relations avec les instances du parti. Le directeur de cabinet est un personnage important par son rôle de conseiller en matière de stratégies et d'initiatives gouvernementales.

## ÉVOLUTION DU RÔLE DE PREMIER MINISTRE

Au Royaume-Uni, on considère Sir Robert Walpole comme le premier titulaire de la charge de premier ministre (1721-1742). Il ne faut cependant pas conclure que tous ceux qui lui ont succédé possédaient l'ensemble des caractéristiques conventionnelles d'un premier ministre. Celles-ci sont sa prédominance au sein du Conseil exécutif, son autorité sur les ministères, la solidarité ministérielle et sa reconnaissance comme chef d'une majorité à la Chambre des communes.

Avec l'Acte constitutionnel de 1791, la province du Bas-Canada dispose d'une assemblée législative formée d'élus. Cependant, la fonction exécutive demeure essentiellement dans les mains du gouvernement de la Grande-Bretagne et, après 1801, du secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies (ministère des Colonies)<sup>7</sup>. Quant au gouverneur général, il administre la colonie en étroite collaboration avec le secrétaire d'État britannique chargé des affaires coloniales<sup>8</sup>. Ce n'est qu'avec l'Acte d'Union, en 1841, qu'un véritable gouvernement local est institué dans la province du Canada. Londres accorde alors à la colonie une autonomie pour la gestion de ses affaires internes.

Sous l'Union, aucun membre du Conseil exécutif n'est désigné officiellement par le titre de premier ministre. Dans le Cabinet, on compte deux procureurs généraux, un pour le Canada-Est, un pour le Canada-Ouest, que l'on finit par désigner comme « copremiers ministres », même si « ordinairement [c'est] à l'un d'eux qu'est confié le soin de former l'administration<sup>9</sup> ». Autrement dit, dans la province

**Sous l'Union, aucun membre du Conseil exécutif n'est désigné officiellement par le titre de premier ministre**

du Canada, le titre de premier ministre revient à la personne désignée par le gouverneur pour former le Conseil exécutif :

Lorsqu'en conséquence de la résignation ou de la retraite d'un ministère, le gouverneur est obligé d'en former un nouveau, il fait ordinairement venir auprès de lui un des principaux membres de l'opposition auquel il donne le soin de faire choix des personnes qui devront remplacer celles qui se retirent. C'est ce membre que l'on appelle ensuite premier ministre<sup>10</sup>.

L'union souhaitée des provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada en 1841, pour former la province du Canada, n'a, dans les faits, jamais été pleinement réalisée. La formation des gouvernements nécessitait la formation et la collaboration de deux majorités, certains ministères avaient à leur tête deux ministres et l'élaboration du menu législatif du gouvernement était partagée sous la responsabilité de deux procureurs généraux, etc. Dans un contexte où les responsabilités les plus importantes du Conseil exécutif sont morcelées entre deux chefs et deux majorités, il est

difficile de reconnaître à une seule personne la fonction de premier ministre telle qu'elle était entendue en Grande-Bretagne.

Après 1867, avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le premier ministre du Canada jouit d'une pleine autorité dans la gestion interne du nouvel État canadien. Du côté des provinces, l'autorité du premier ministre prend un certain temps à s'établir, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, le nouveau régime, bien que fédéral, est doté d'un gouvernement central dirigé par un exécutif puissant. Les hommes politiques fédéraux exercent de plus une influence directe au sein des assemblées législatives. L'action du premier ministre du Québec est notamment limitée par le double mandat, l'ascendant des deux grands partis politiques fédéraux sur la scène provinciale et les interventions directes du lieutenant-gouverneur<sup>11</sup>.

Ces limites disparaissent progressivement et, en 1905, le premier ministre du Québec Lomer Gouin possède l'ensemble des attributs pour diriger l'État. Il exerce pleinement les fonctions exécutives et réussit à instaurer une discipline dans son groupe parlementaire.

1 Provient de l'expression latine *primus inter pares*.  
 2 Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, 5<sup>e</sup> éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2008, p. 92.  
 3 *Ibid.*, p. 375.  
 4 Dans l'éventualité où le premier ministre ne serait pas élu comme député ou démissionnerait, la charge de chef parlementaire reviendrait vraisemblablement au vice-premier ministre en attendant l'élection du premier ministre comme député ou la désignation d'un nouveau chef membre de l'Assemblée nationale.  
 5 L.R.Q., c. A-23.1.  
 6 Ce fut le cas en 1990 de Margaret Thatcher, première ministre britannique.  
 7 Philip Buckner, « Le ministère des Colonies et l'Amérique du Nord britannique, 1801-1850 », *Dictionnaire biographique du Canada, Québec*, Presses de l'Université Laval, 1985, vol. VIII, p. xxix.

8 Henri Brun, *La formation des institutions parlementaires québécoises, 1791-1838*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, p. 8; Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale-Publications du Québec, 2008, p. 29.  
 9 Antoine Gérin-Lajoie, *Catéchisme politique; ou Éléments du droit public et constitutionnel du Canada mis à la portée du peuple*, Montréal, Imprimerie de Louis Perrault, 1851, p. 48; Michel Bonsaint (dir.), *La procédure parlementaire du Québec*, 3<sup>e</sup> éd., Québec, Assemblée nationale, 2012, p. 28.  
 10 A. Gérin-Lajoie, *op. cit.*, p. 45.  
 11 Le double mandat est aboli en 1874. Le lieutenant-gouverneur joue tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle un rôle dans la nomination d'un successeur au poste de premier ministre. À deux reprises (1878 et 1891), dans un contexte éminemment partisan, il démet ou force le premier ministre à remettre sa démission.



# L'indemnité parlementaire au Québec

## Première partie : de 1774 à 1867

Depuis plus de deux siècles, l'indemnité parlementaire fait l'objet de vifs débats. D'abord simple compensation financière, elle est devenue une rémunération permettant aux députés de se consacrer pleinement à leurs fonctions. Ce texte, publié en deux parties, trace les grandes lignes de l'instauration et de l'évolution de l'indemnité parlementaire de 1774 à aujourd'hui<sup>1</sup>.

Magali Paquin

Service de la recherche

Rémunérer les députés pour leur travail semble aujourd'hui une évidence. Pourtant, pendant longtemps, on prône l'autonomie financière des élus au nom de l'honorabilité et de l'indépendance de la Chambre. Or, tous n'ont pas les moyens financiers de délaissier leurs affaires durant plusieurs mois sans compensation. L'indemnité est envisagée comme une solution qui permettrait à chacun, quelle que soit sa situation financière, de se consacrer à la fonction de député. D'abord repoussé par la Chambre d'assemblée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, puis par le Conseil législatif, le principe s'impose progressivement jusqu'à devenir la pierre angulaire des conditions de travail des députés.

### L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC (1774-1791)

L'histoire de l'indemnité parlementaire débute en 1774, avec l'Acte de Québec qui institue la nouvelle Province de Québec et son Conseil législatif. De 1775 à 1791, une somme annuelle de 100 livres sterling est allouée à chacun des conseillers législatifs<sup>2</sup>. L'Acte constitutionnel de 1791 met un terme à cette pratique, puisqu'il ne prévoit aucune compensation financière pour les membres du Parlement.

### L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE AU BAS-CANADA (1791-1841)

Au Bas-Canada, la première initiative connue concernant l'indemnité parlementaire remonte à 1799, lorsque le député Joseph Papineau,

sympathisant du Parti canadien, propose à la Chambre « d'examiner s'il ne serait pas juste que le président et les membres reçussent une indemnité pour leurs frais de voyage, et la perte de leur temps ». On rapporte que « cette suggestion fut de suite repoussée avec indignation par la grande majorité<sup>3</sup> ».

Des députés reviennent à la charge en 1802 et en 1807. Ils soulèvent « que si les membres n'étaient point payés plusieurs personnes de lumières et de connaissance mais de peu de fortune, se trouveraient privées de pouvoir siéger dans cette chambre<sup>4</sup> ». L'idée est rejetée chaque fois par la majorité de la Chambre d'assemblée. En 1812, celle-ci approuve le principe de l'indemnité, mais le projet frappe un écueil au Conseil législatif. D'autres tentatives échouent en 1821 et en 1826.

Les opposants, principalement issus du Parti des bureaucrates, ou Parti anglais, soutiennent « que si l'honneur de représenter devenait un objet lucratif, une multitude de fainéants et de vagabonds » seraient « attirés par l'appas du gain<sup>5</sup> ». Or, les représentants de ce parti sont pour la plupart des « hommes riches ou à l'aise, pour qui ce n'était pas un sacrifice appréciable que d'assister aux sessions sans rémunération ». Ce n'est pas le cas « des Canadiens parmi lesquels les fortunes étaient rares ». Pour l'habitant ou le notaire de campagne, « un voyage à Québec et une absence



Joseph Papineau (1752-1841), notaire, est le premier député connu à réclamer une indemnité parlementaire en 1799.

Bibliothèque et Archives Canada, no d'acc 1978-39-8

de deux mois entraînaient des dépenses et des pertes pécuniaires incompatibles avec son pauvre revenu<sup>6</sup> ».

### 1831 : LA PREMIÈRE INDEMNITÉ

Au début de la décennie 1830, l'absentéisme des membres est un problème criant, et la Chambre doit régulièrement ajourner faute de quorum. Les pressions en faveur de l'indemnité se font de plus en plus fortes pour remédier à la situation.

En 1830, le sympathisant du Parti patriote John Neilson soumet un projet de loi qu'adopte la Chambre d'assemblée, mais que bloque le Conseil législatif. Une seconde charge est menée dès l'année suivante. D'un côté, on

fait valoir que l'indemnité est une « mesure de nécessité et de justice » qui favoriserait l'assiduité des membres, la démocratisation de la Chambre et l'élargissement du bassin de candidats. De l'autre, on n'y voit « qu'embarras, que disgrâce, que dégradation ». Les détracteurs, menés par Austin Cuvillier, invoquent l'honneur du Parlement : « l'appas de ces misérables dix schellings va faire de cette chambre le rendez-vous de gens sans fortune et sans respectabilité; et au nom de la saine politique et du sens commun, y a-t-il rien de plus monstrueux, de plus contradictoire, que des gens qui n'ont rien, soient rassemblés pour faire des lois sur les propriétés d'autrui?<sup>7</sup> ».

Le projet de loi est encore une fois repoussé par le Conseil législatif. Pour contourner cette obstruction, les députés introduisent le montant de l'indemnité dans le « bill des subsides<sup>8</sup> ». Puisqu'il s'agit d'un projet de loi à incidence financière, le Conseil ne peut l'amender sans porter atteinte aux privilèges de la Chambre d'assemblée. Grâce à ce stratagème, les députés touchent leur première indemnité en 1831, soit 9 shillings par jour de présence ainsi que 4 shillings par lieue entre leur résidence et le siège du Parlement<sup>9</sup>. Puisque la mesure ne s'applique qu'à la session en cours, la même manœuvre est répétée l'année suivante.

### 1833 : LA PREMIÈRE INDEMNITÉ OFFICIELLE

Après trois ans de polémiques, l'idée a fait son chemin. Le principe de l'indemnité se confirme en 1833 par voie législative. Adoptée sans grande opposition, la loi prévoit le versement de 10 shillings chaque jour qu'un député assiste aux séances ainsi que 4 shillings par lieue séparant son domicile du parlement<sup>10</sup>.

La loi qui institue officiellement l'indemnité n'a cependant qu'une portée limitée, ne visant que la législature en cours. Les mêmes modalités sont donc votées de nouveau dès l'ouverture de la législature suivante en 1835, pour la durée de celle-ci. Or, les députés ne peuvent



John Neilson (1776-1848), imprimeur et propriétaire foncier, est le principal porte-étendard du principe de l'indemnité parlementaire au cours de la décennie 1830. Ses initiatives législatives mènent à l'instauration officielle de l'indemnité en 1833.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

profiter longtemps de leurs gains, puisque la Constitution est suspendue en mars 1838. Le Parlement est alors remplacé par un conseil spécial jusqu'en 1841.

### L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE DANS LA PROVINCE DU CANADA (1841-1867)

Dès la première session du Canada-Uni, on constate que les représentants issus des anciens Haut et Bas-Canada ne bénéficient pas d'avantages financiers équivalents. Les premiers sont assurés de toucher une indemnité provenant des sommes versées par leur district (circonscription), tandis que les seconds ne touchent aucune compensation<sup>11</sup>. Estimant « juste que les membres de cette chambre fussent tous sur le même pied », les élus adoptent un projet de loi établissant le principe

général de l'indemnité. Simultanément, ils adoptent un second projet de loi dans lequel ils précisent la somme nécessaire pour en couvrir les frais.

Rien ne laisse présager la suite des choses en ce 16 septembre 1841, jour de l'étude des deux projets de loi. Le Conseil législatif, dans un geste inattendu, retranche la somme attribuée au paiement de l'indemnité. Cet amendement, que les élus jugent « irrégulier » et « inconstitutionnel », soulève leur colère :

La chambre fut tellement indignée du procédé du conseil qu'à peine son messenger eut-il fait son triple salut à la chambre que le bill, ainsi amendé, fut jeté du pied hors de la chambre avec l'expression de la plus éclatante indignation. Mr. Johnston d'abord, s'empara du bill lui donna le premier coup de pied pour le jeter en dehors de la barre. Mr. Barthe lui fit aussi l'honneur d'un coup de pied qui fit bondir le bill, jusque sur les talons du messenger du conseil; vint après Mr. Parent qui du coup le jeta au bas des escaliers où il fut à l'envi foulé aux pieds par la foule, au milieu des rires de mépris et de dérision générale. Mr. Christie avait donné le signal en criant le premier : *kick the bill*, ce qui ne fut pas long [...] et ce qui fut répété par tous les échos de la chambre : *kick the bill!* devint le cri général, et ne mourut que lorsque le pauvre parchemin eut été sali dans la poussière [...] du parlement<sup>12</sup>.

Le même jour, les députés adoptent un projet de loi identique. Les conseillers l'approuvent cette fois dans son intégralité, avouant qu'ils ont « commis une erreur en [amendant] un bill d'argent ». Les élus touchent la somme de 65 livres sterling pour la session en cours ainsi que 10 shillings pour chaque 20 milles séparant leur demeure du siège du Parlement<sup>13</sup>.

Au cours des années suivantes, les députés votent chaque session leur indemnité par l'intermédiaire de résolutions. La somme demeure fixée à 65 livres sterling entre 1841 et 1844, puis augmente à 100 livres sterling pour les longues sessions de 1845 et 1846. Elle est



Austin Cuvillier (1779-1849), qui fait carrière dans les milieux des affaires et de la finance, est l'un des plus farouches opposants au principe de l'indemnité parlementaire.

Bibliothèque et Archives Canada. Collection de la Chambre des communes

ensuite réduite à 75 livres sterling en 1847, puis à 50 livres sterling en 1848, ces deux sessions étant particulièrement courtes.

### 1849 : L'INDEMNITÉ DEVIENT PERMANENTE

En 1849, une grande étape est franchie lorsque l'indemnité devient permanente par la sanction d'une nouvelle loi<sup>14</sup>. Celle-ci alloue à chaque député une somme de 20 shillings pour chaque jour de présence ainsi que 6 deniers pour chaque mille de distance entre sa résidence et le parlement. Les élus touchent cette indemnité journalière chaque fois qu'ils

assistent à une séance de la Chambre ou d'un comité. Ils y ont aussi droit les jours de session au cours desquels l'Assemblée ne siège pas et lorsqu'ils ne peuvent assister aux travaux « pour cause de maladie », pourvu qu'ils se trouvent « dans le lieu où se tient la session ».

On propose de fixer un nombre maximal de jours remboursables, de manière à ce que si les membres « prenaient plaisir à faire perdre le temps de la chambre, par des discours interminables et des répétitions sans fin, ils le feraient à leurs dépens<sup>15</sup> ». Cette proposition est repoussée par une large majorité. En conséquence, lorsque la session s'étire sur une période de dix mois au cours de l'année 1852-1853, les sommes requises pour couvrir les frais de l'indemnité doublent.

En 1854, les élus approuvent, par voie de résolution, une bonification de 10 shillings de leur indemnité journalière. Ils invoquent l'augmentation du coût de la vie. L'indemnité grimpe alors à 30 shillings par jour, et cette mesure est renouvelée chaque session jusqu'en 1859<sup>16</sup>.

### 1853 : UNE INDEMNITÉ POUR LES CONSEILLERS LÉGISLATIFS

Pendant ce temps, les conseillers législatifs changent leur fusil d'épaule. Dès 1845, ils réclament à leur tour une indemnité équivalente à celle des députés, alléguant l'augmentation de leur charge de travail et les problèmes liés à l'absentéisme des membres. Cependant, le gouverneur général Charles Metcalfe rejette leur requête.

Les conseillers doivent patienter jusqu'en 1853 pour obtenir une compensation. Une résolution à cet effet est alors introduite dans le bill des subsides, leur accordant une somme de 20 shillings par jour, incluant les frais de voyage. Une résolution semblable est insérée tous les ans dans chaque bill des subsides jusqu'en 1859.



## 1859 : UN DOUBLE MODE DE CALCUL

En 1859, un important changement législatif est introduit. Chaque membre de l'Assemblée législative ou du Conseil législatif touche désormais une somme de « six piastres pour chaque jour qu'il sera présent, si la session ne s'étend pas au-delà de trente jours » ou, dans le cas contraire, « une indemnité de six cents piastres par session, mais pas plus<sup>17</sup> ». La nouvelle loi autorise donc deux modes de calcul selon la durée de la session, c'est-à-dire quotidien ou sessionnel. Cette formule restera en vigueur pendant plus de cent ans, soit jusqu'en 1965.

## CONCLUSION

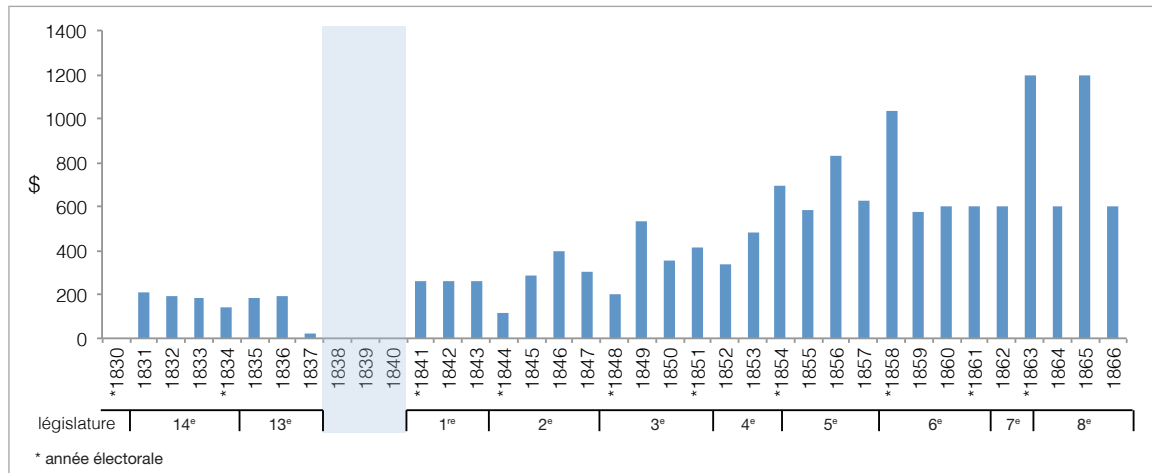
Jusqu'au début de la Confédération, les députés reçoivent 600 dollars par session puisque celles-ci s'étirent toutes sur plus de 30 jours. Il n'y a généralement qu'une session par an, à l'exception de 1863 et de 1865, qui en comptent deux, ce qui fait grimper à 1 200 dollars la somme touchée par les députés pour ces années. Certains élus tentent en vain, vers la même époque, de réduire ces montants, mais le principe d'une compensation reste bien implanté. En matière d'indemnité parlementaire, la transition vers la nouvelle Constitution de 1867 se fera dans la continuité.

La seconde partie, de 1867 à aujourd'hui, sera publiée dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Alfred Laliberté, *Le député arrivant à Québec*, 1927. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le voyage jusqu'à la capitale des représentants des régions éloignées est long et ardu.

Fonds ministère des Communications. Marc Lajoie, 1980. E10, S44, SS1, D80-62, PF5

Indemnité maximale touchée par les députés (en dollars), répartie par année, 1830-1866



Ce graphique illustre les indemnités maximales touchées annuellement par un député qui n'aurait manqué aucun jour de session parlementaire. Les sommes, calculées sur une base sessionnelle, sont ici réparties en fonction des années au cours desquelles elles ont été versées afin d'assurer une base comparative uniforme et stable dans le temps. La variation du montant de l'indemnité est principalement due au nombre de jours de session et au nombre de session par année.

1. La version intégrale de ce texte sera publiée dans l'*Encyclopédie du parlementarisme québécois* : <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/index.html>.
2. « Instructions au gouverneur Carleton, 3 janvier 1775 », dans Adam Shortt et Arthur G. Doughty (dir.), *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, T. Mulvey, 1921, vol. 2, p. 597-598.
3. Théophile-Pierre Bédard, *Histoire de cinquante ans (1791-1841) : annales parlementaires et politiques du Bas-Canada depuis la Constitution jusqu'à l'Union*, Québec, Léger Brousseau, 1869, p. 36-37.
4. *Le Courier de Québec*, vol. 1, n°17, 28 février 1807, p. 65.
5. *Ibid.*
6. Thomas Chapais, « L'indemnité parlementaire (étude historique) », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 20, n° 3-4, décembre 1991, p. 14-18.
7. *La Gazette de Québec*, 11 février 1830, p. 3; 8 mars 1830, p. 2; 14 février 1831, p. 2.
8. Le « bill des subsides » est un projet de loi autorisant les crédits budgétaires pour une période donnée, généralement une année. Sa sanction est requise pour que soient versées les sommes nécessaires au fonctionnement de l'État. Selon la convention, la Chambre haute ne peut amender le bill des subsides adopté par la Chambre basse.
9. *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 24 mars 1831, p. 465-466.
10. *Acte pour accorder une allowance aux membres de l'Assemblée*, Statuts provinciaux du Bas-Canada, 1833, c. 15. Cette somme équivaut à environ 2 \$ par jour.
11. Les députés du Haut-Canada touchent une indemnité permanente depuis 1793. Le Haut-Canada s'inspire des pratiques traditionnelles de l'Angleterre, où les élus sont payés grâce à une taxation locale. Les habitants de chaque district (circonscription) doivent verser annuellement une somme couvrant diverses dépenses publiques, dont l'indemnité de leurs représentants.
12. *Le Canadien*, 2 août 1841, p. 3; *L'Aurore des Canadas*, 21 septembre 1841, p. 1.
13. *Le Canadien*, 22 septembre 1841, p. 1; *Acte pour pourvoir à certaines dépenses de la Législature de cette Province et des ci-devant Provinces du Haut et du Bas-Canada*, Statuts provinciaux du Canada, 1841, c. 45; *Acte pour obliger les Trésoriers de District des Districts dans cette partie de la Province appelée le Haut-Canada à payer certaines sommes d'argent au Receveur Général, et pour d'autres objets*, Statuts provinciaux du Canada, 1841, c. 55.
14. *Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature*, Statuts provinciaux du Canada, 1849, c. 33.
15. *La Minerve*, 19 avril 1849, p. 2.
16. Cette somme équivaut à environ 6 \$ par jour.
17. *Acte pour indemniser les membres des deux chambres de la Législature des dépenses par eux encourues pour assister aux sessions*, Statuts provinciaux du Canada, 1859, c. 12.

## Le débat sur les langues a 100 ans



Il y a 100 ans, le 11 novembre 1913, la toile de Charles Huot *Le débat sur les langues* est inaugurée et installée au-dessus du fauteuil de l'orateur de l'Assemblée législative, place qu'elle occupe encore aujourd'hui. Le 12 novembre 2013, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a souligné cet anniversaire en Chambre.

Collection Assemblée nationale  
Photo : Christian Chevalier



## Molière au bal historique de 1927

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale possède un buste de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière. Il s'agit d'une réplique de l'œuvre de Houdon exposée à la Comédie-Française, appelée aussi la « Maison de Molière ». Jusqu'ici, on ne savait trop pourquoi ni depuis quand le buste de l'illustre homme de théâtre décorait notre magnifique bibliothèque parlementaire.

Christian Blais

Historien  
Service de la recherche

Des fouilles dans les archives photographiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec m'ont permis de percer le secret de l'arrivée de Molière en nos murs. Une trouvaille fortuite. Je cherchais plutôt une série de photos d'un bal historique qui s'était déroulé dans la salle du Conseil législatif le 27 décembre 1927.

Ce soir-là, le lieutenant-gouverneur Narcisse Pérodeau conviait des bourgeois gentils-hommes, des femmes savantes et des amants magnifiques à un bal costumé, à la mode de Versailles. Observant une photo de plus près, mon œil s'est posé sur un détail.

Tiens donc! Le buste de Molière, juste là, dans une niche à gauche du trône. Sur la photo, on voit le comédien, de marbre, passer la nuit à écouter « les musiques modernes et entraînantes » joués par le Dance Orchestra. À droite, dans l'autre niche, se trouve le buste d'un personnage non reconnaissable. Molière était venu accompagné! De Louis XIV? Peut-être. Difficile à dire.

Dans un article du *Soleil* consacré à cette grande réception, le journaliste parle des bustes, ce qui laisse à penser qu'il ne les avait jamais vus auparavant. « Le cadre de la fête était harmonieusement décoré. Des bustes blancs sur leurs consoles coupaient la ligne des fauteuils », écrit-il. Il semble que ces bustes auraient été achetés pour cette fête. Si tel est le cas, cette photographie prouve que Molière est au parlement depuis au moins 1927.



Le buste de Molière.

Collection Assemblée nationale

On avait certes délié les cordons de la bourse pour cette soirée somptueuse :

Des guirlandes de feuillages et des bouquets de roses couraient aux fenêtres et pendaient au lustre. Des médaillons en trumeaux paraient les murs avec des blasons aux armes royales d'Angleterre et de France. [...] Les mets délicats, les pâtisseries savoureuses, friandises et bonbons s'offrent dans le scintillement des cristaux, tandis que derrière les tables blanches chargées de victuailles s'empressent maints laquais en perruque poudrée. Les bouches roses croquent, entre deux sourires, un gâteau léger, les coupes s'emplissent [...].

Le clou de la fête? « Un délicat et classique menuet à la mode de Versailles, dansé par l'héroïne de la soirée, M<sup>me</sup> Yvette McKenna », petite-fille du lieutenant-gouverneur. Un charmant moment qui s'étire jusqu'aux petites heures de la nuit. Avant la tombée du rideau, Molière aurait pu remercier le lieutenant-gouverneur comme il terminait la dernière scène du *Bourgeois gentilhomme* :

Quels spectacles charmants, quels plaisirs goûtons-nous! Les Dieux mêmes, les Dieux, n'en ont point de plus doux.



Le bal de 1927 au Conseil législatif.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec,  
R4, P7-36



Debout, de gauche à droite, le ministre Athanase David, le premier ministre Taschereau (déguisé en Henri François d'Aguesseau, procureur général au Parlement de Paris), le gouverneur général du Canada Lord Willingdon et son épouse (déguisés respectivement en roi d'Angleterre Charles I<sup>er</sup> et en reine Henriette-Marie) et le lieutenant-gouverneur Narcisse Pérodeau (personnifiant Louis XVI).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, R4,  
P7-2



Le buste de Molière devient ensuite élément décoratif de la salle du Conseil des ministres. Cabinet du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, vers 1929-1930.

Collection Assemblée nationale

////////////////

# Chronique d'archives

## Le Fonds Claude Lachance : un portrait inédit de la vie parlementaire

En mai 2011, l'Assemblée nationale faisait l'acquisition du fonds de photographies de Claude Lachance. Député péquiste de Bellechasse de 1981 à 1985 et de 1994 à 2003, Claude Lachance a pris des milliers de photographies au cours d'activités auxquelles il participait. Ce fonds est un témoignage exceptionnel de la vie politique et parlementaire au Québec sur plus de deux décennies.

Marise Falardeau

Section des archives et de la numérisation

Jusqu'à ce jour, peu de photographes ont été autorisés à assister aux travaux parlementaires. Par conséquent, il existe un très petit nombre de photos de députés siégeant en Chambre ou en commission parlementaire. Encore plus rares sont les clichés de députés pris au cours de réunions de caucus ou lors de discussions privées. C'est ce qui fait la particularité du Fonds Claude Lachance. En effet, bénéficiant de son statut de parlementaire, Claude Lachance a pu immortaliser des milliers de scènes tant en Chambre qu'à des endroits où les journalistes n'ont pas accès. On pense entre autres aux réunions hebdomadaires de l'aile parlementaire péquiste, aux dîners entre collègues au restaurant Le Parlementaire et aux périodes de repos dans le fumoir ou l'antichambre.

L'antichambre, accessible derrière le trône du président, permet aux députés et à leur personnel politique de discuter tout en suivant, à la télévision, les travaux de la Chambre. Le gouvernement et l'opposition officielle y ont chacun des pièces réservées à leur usage. Quant aux fumoirs, aujourd'hui transformés en salles de rencontre, ils étaient le lieu privilégié pour faire des appels téléphoniques avant l'époque des cellulaires. C'est donc l'arrière-scène des travaux parlementaires que



6<sup>e</sup> Congrès national du Parti québécois, Montréal, 27-29 mai 1977.

Fonds Claude Lachance. Assemblée nationale

nous révèle cette collection. Elle fait découvrir le quotidien des députés et témoigne de leur camaraderie.

Près de la moitié des photographies du Fonds démontrent l'engagement du député envers ses commettants et la diversité des activités auxquelles ils participent dans sa région : remises de subventions, inaugurations, visites chez les citoyens et fêtes de villages. Autant

de photos qui prouvent à quel point le travail du député se prolonge la fin de semaine. Le Fonds illustre également les activités militantes du Parti québécois (PQ), soit les campagnes électorales, les conseils régionaux et nationaux, les rencontres avec les citoyens et les fêtes du parti. Ce fonds, qui apporte



1



2

un éclairage très précis sur le PQ des années 1980 à 2000, est d'autant plus intéressant qu'il nous permet de voir les époques, les députés et les chefs du parti – de René Lévesque à André Boisclair – se succéder.

Le traitement du Fonds Claude Lachance fut un travail de longue haleine, mais qui en aura valu la peine pour ceux qui le consulteront. Toutes les photographies ont été numérisées, décrites, et presque chaque personnage y figurant a été identifié. Le repérage d'un parlementaire ou d'une activité précise est donc très rapide et efficace, ce qui augmente la valeur de ce fonds accessible au public.

Souhaitons qu'il serve à illustrer de nombreux articles et documentaires sur le parlementarisme québécois et ainsi offrir un nouvel aperçu de la vie de député.



3

1 Bernard Landry lors du 6<sup>e</sup> Congrès national du Parti québécois.

2 3 Visite de René Lévesque dans la circonscription de Bellechasse, entre 1981 et 1985.

Fonds Claude Lachance. Assemblée nationale



4



5



6

4 François Gendron et Denis Lazure en Chambre, entre 1981 et 1985.

5 Caucus des députés du Parti québécois, Granby-Saint-Hyacinthe, 13-14 août 1984. Apparaissent sur la photo : Jacques Leblanc et Jean-Pierre Charbonneau.

6 Rencontre à l'Assemblée nationale du caucus des députés du Parti québécois le 21 juin 1982. Ce jour-là, l'Assemblée nationale décide de ne pas juger elle-même les manifestants qui ont perturbé les travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de fusion Baie-Comeau-Hauterive. C'est également le 21 juin 1982 que le député péquiste de Sainte-Marie, Guy Bisaillon, annonce qu'il siègera comme indépendant.

Fonds Claude Lachance. Assemblée nationale

//////////

# Les essais des boursiers 2012-2013 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Le 5 juin 2013, se déroulait à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale la cérémonie marquant la fin du stage des cinq boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant. Gabrielle Angers-Gosselin, Gabriel Coulombe, Rébecca Morency, Samuel Morissette et David Searle ont présenté à tour de rôle leur recherche sur les institutions politiques et parlementaires du Québec. Ces cinq essais peuvent être consultés à la Bibliothèque de l'Assemblée ou sur le site de la Fondation (<http://www.fondationbonenfant.qc.ca/stages/essais.html>).

Christian Blais

Historien  
Service de la recherche

## GABRIELLE ANGERS-GOSSELIN

*La diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale : portrait et perceptions des députés de circonscriptions multiculturelles de la région métropolitaine de Montréal*

Le Québec est une société de plus en plus diversifiée dans laquelle les minorités ethnoculturelles sont appelées à occuper une plus grande place. L'auteure présente le fruit de sa réflexion sur la représentation politique de cette multiplicité d'identités. Cet essai, réalisé à partir d'entrevues avec quinze députés de circonscriptions multiculturelles de la région de Montréal, fait état des enjeux de l'intégration politique des groupes minoritaires.

Une analyse comparative entre les témoignages de six élus issus des communautés culturelles et de neuf élus de la majorité nationale permet de brosser un tableau de la représentativité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale. M<sup>me</sup> Angers-Gosselin examine si un député issu des minorités ethnoculturelles est davantage en mesure de représenter et de faire valoir les intérêts des minorités en Chambre. Finalement, l'auteure fait ressortir l'ambivalence du mandat de représentation du député qui, selon les circonstances, oscille entre représentation collective et particulière.



Les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant : Gabriel Coulombe, David Searle, Rébecca Morency, Samuel Morissette et Gabrielle Angers-Gosselin.

Collection Assemblée nationale

## GABRIEL COULOMBE

*Le rôle de l'Assemblée nationale du Québec dans l'édification de la COPA : contexte, objectifs et analyse critique des retombées*

En 1997, dans le contexte du projet de Zone de libre-échange des Amériques, l'Assemblée nationale du Québec a jeté les bases d'une nouvelle association de parlementaires : la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). En plus de permettre aux législateurs

issus d'États unitaires, centraux et fédérés de jouer un rôle plus actif, la COPA offre une vitrine exceptionnelle au Québec et à son Assemblée nationale. Cette institution sert notamment au Québec à promouvoir ses intérêts, à partager son expertise et à entretenir un riche réseau de contacts.

Le processus qui a mené à l'institutionnalisation de la COPA était toutefois parsemé d'obstacles. Certains d'entre eux limitent encore aujourd'hui la marge de manœuvre de l'Assemblée nationale du Québec dans le contexte des travaux de la COPA. Par exemple, bien que le gouvernement canadien se soit initialement montré très ouvert à l'organisation de la première Conférence parlementaire des Amériques, l'ampleur du projet et la crainte de voir la COPA servir les intérêts des souverainistes québécois ont amené le Parlement fédéral à se dissocier de la Confédération, puis à tenter de faire échec aux velléités nationalistes québécoises.

### RÉBECCA MORENCY

*Les perceptions des députés et des jeunes sur le déclin de la participation citoyenne au Québec : analyse et comparaison*

La participation électorale et sociale des jeunes est en baisse au Québec. Des études récentes confirment aussi que les jeunes sont moins impliqués politiquement que leurs aînés. L'auteure montre que les causes à la source de ce phénomène sont multiples et complexes. Puisque les députés sont la cible des critiques formulées par les jeunes, il lui semble que les élus devraient mieux comprendre leurs demandes et leurs solutions.

Dans des entretiens accordés à l'auteure, quatre députés de l'Assemblée nationale expriment leurs idées pour contrer la diminution de la participation des jeunes. S'ensuit

une analyse comparative avec l'opinion des jeunes sondés sur le sujet. En amalgamant les réponses données par les élus et par les jeunes, on arrive à des constats similaires, avec toutefois quelques différences dans l'ordre de leurs priorités respectives. Les solutions préconisées consisteraient à permettre aux étudiants de voter dans leur établissement d'enseignement, à faciliter l'acquisition de connaissances civiques à l'école, à discuter d'enjeux qui touchent les jeunes et à favoriser une plus grande participation citoyenne.

### SAMUEL MORISSETTE

*Les parlementaires de l'Assemblée nationale et le cynisme envers la politique : entre la réalité politique et l'utopie démocratique*

Selon un sondage fait par Angus Reid pour *La Presse* en 2010, environ la moitié des citoyens québécois se déclaraient « cyniques » envers la politique. L'auteur établit un diagnostic global des facteurs structurels qui alimentent ce cynisme. Il explique que ce phénomène afflige la plupart des démocraties occidentales et constitue un enjeu d'importance, puisque la relation de confiance entre les élus et les citoyens est à la base de la légitimité démocratique.

Cet essai montre que les acteurs politiques adoptent des pratiques qui nuisent à une perception positive des citoyens à leur égard : l'utilisation à outrance des stratégies de marketing politique, la politique négative et la surenchère électorale. À cela s'ajoute le fait que la couverture médiatique de la politique est essentiellement négative et sensationnaliste. D'autres causes sont mises de l'avant, dont la prépondérance de l'individualisme et le niveau général des compétences civiques des Québécois. Bref, le cynisme envers la politique résulte d'une multitude de facteurs qui interagissent dans une dynamique complexe.

## DAVID SEARLE

*De quoi unir le Québec : 626 motions qui ont fait consensus à l'Assemblée nationale durant la 39<sup>e</sup> législature*

Au-delà des luttes politiques et sociales qui divisent le Québec contemporain, plusieurs valeurs et priorités communes caractérisent la société québécoise et la distinguent même des autres sociétés occidentales. Une analyse thématique du contenu de 626 motions adoptées de manière consensuelle au cours de la 39<sup>e</sup> législature de l'Assemblée nationale du Québec précise les points de ralliement et les sujets litigieux.

L'étude de ces motions et des entretiens ciblés avec cinq députés fait ressortir deux visions distinctes du Québec parmi les vingt-cinq valeurs et priorités répertoriées. Outre les visions communes à toute autre société occidentale, l'auteur met en évidence des positions propres au Québec, à la fois identitaires et libérales. Bien que ces courants collectifs et individualistes semblent être en opposition, ils témoignent, somme toute, du caractère hybride et de la richesse de la société québécoise. S'ajoute en trame de fond une perspective marquée, selon l'auteur, par un nationalisme ambigu et un pluralisme limité.




**Cinq stages parlementaires assortis de bourses de 21 000 \$**

De septembre 2014 à juin 2015, vous plongerez au cœur de l'activité parlementaire et découvrirez les coulisses de l'Assemblée nationale en observateur privilégié.

**Un stage unique au cœur de la vie politique québécoise**

- Jumelages avec des députés
- Rédaction d'un essai sur un sujet lié au parlementarisme
- Mission exploratoire à l'étranger
- Appui aux activités éducatives de l'Assemblée nationale

**Date limite d'inscription : le 15 février 2014**

**Pour être admissible, vous devez :**

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) depuis moins de deux ans ou être sur le point de l'obtenir. Un de ces diplômes doit être délivré par une université québécoise.
- Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent au Canada.
- Remplir le formulaire de candidature.

**Pour information**

418 643-1992, poste 70316 | cdumais@assnat.qc.ca  
ou au bureau d'aide financière de votre université

[fondationbonenfant.qc.ca](http://fondationbonenfant.qc.ca)

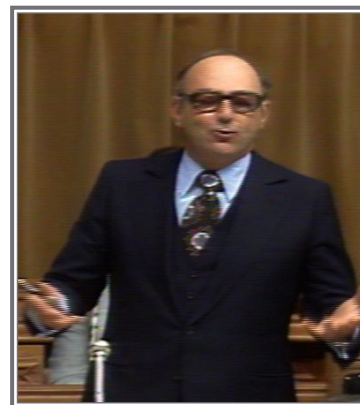
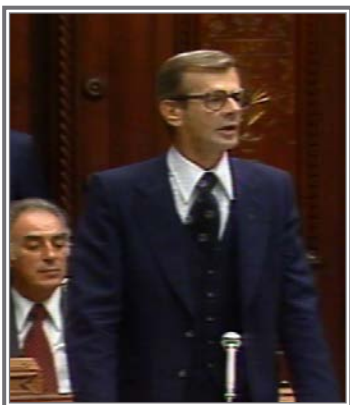
 [facebook.com/FJCBstages](https://facebook.com/FJCBstages)

**Inscrivez-vous !**

## Il y a 35 ans, avait lieu la première télédiffusion des travaux de l'Assemblée nationale

Les débats de l'Assemblée nationale sont télédiffusés pour la première fois le 3 octobre 1978. Le 35<sup>e</sup> anniversaire de cet événement historique a été souligné, en 2013, par une série d'émissions programmées sur le Canal de l'Assemblée nationale. On y présente, dans leur intégralité, la première période des questions et réponses orales de chacune des 9 dernières législatures. Le tout est accompagné par des introductions historiques permettant de situer ces captations dans le contexte de l'époque. Une fois encore, l'Assemblée nationale demeure fidèle à la devise du Québec, *Je me souviens*.

Toutes ces émissions commémorant l'histoire de la télédiffusion des débats sont disponibles en ligne, dans la section « Vidéo et audio » du site de l'Assemblée nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/index.html>



Photos : Archives vidéo de l'Assemblée nationale



# Brèves

## Décès d'anciens parlementaires

- Le 4 septembre 2013, Michel Pagé, député libéral de Portneuf de 1973 à 1992. Dans le cabinet Bourassa, il a été ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de 1985 à 1990 et ministre de l'Éducation de 1990 à 1992.
- Le 28 septembre 2013, Roland Théorêt, député unioniste de Papineau de 1966 à 1970. M. Théorêt a été vice-président de l'Assemblée nationale en 1970.
- Le 16 octobre 2013, Irénée Bonnier, député libéral de Taschereau de 1973 à 1976.
- Le 28 novembre 2013, Jean-Louis Roux, lieutenant-gouverneur du 12 septembre 1996 au 30 janvier 1997.

## 13 juin 2013

- Création d'un comité consultatif indépendant sur les conditions de travail des députés de l'Assemblée nationale. Le comité est formé de Claire L'Heureux-Dubé, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, de Claude Bisson, juge en chef à la retraite de la Cour d'appel du Québec et juriconsulte des membres de l'Assemblée nationale, de même que de François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale de 2001 à 2010.

## 14 juin 2013

- Sanction de la Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe.
- Sanction de la Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James remplacera la Municipalité de Baie-James.
- Ajournement des travaux de l'Assemblée nationale.

## 30 juin 2013

- À la demande de la première ministre, Pauline Marois, l'Assemblée nationale tient une séance extraordinaire à compter de 9 h 45. Le projet de loi n<sup>o</sup> 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction fait l'objet d'une procédure d'exception. Le projet de loi est adopté sur division. La séance est levée le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 0 h 34.

## 10 juillet 2013

- À la suite de la tragédie ferroviaire survenue le 6 juillet à Lac-Mégantic, le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, se joint aux parlementaires pour exprimer sa solidarité à la communauté de cette ville et présenter ses condoléances aux familles des victimes.

## 11 juillet 2013

- Les drapeaux du Québec qui flottent sur les des édifices publics sont mis en berne pendant une semaine pour exprimer la solidarité des Québécois envers la population de Lac-Mégantic.
- Le drapeau de la tour centrale de l'hôtel du Parlement est mis en berne dès 5 heures. Ce drapeau sera transmis aux autorités de Lac-Mégantic.

## 9 août 2013

- Démission du député libéral de Viau, Emmanuel Dubourg.

## 12 septembre 2013

- En vertu de l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, désigne personnages historiques les intendants et les gouverneurs de la Nouvelle-France. Par ailleurs, il désigne la première séance du Conseil souverain, tenue le 18 septembre 1663, événement historique.

## 13 septembre 2013

- Démission du député libéral d'Outremont, Raymond Bachand.

## 17 septembre 2013

- Reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

## 18 septembre 2013

- Le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, Abdou Diouf, prononce une allocution à la salle de l'Assemblée nationale.
- Trois-cent-cinquantième anniversaire du Conseil souverain (1663-1760).

## 1<sup>er</sup> octobre 2013

- Trois militantes du mouvement Femen perturbent la période des questions et réponses orales. Des tribunes, elles réclament qu'on décroche le crucifix de la salle de l'Assemblée nationale. Les trois femmes sont expulsées.

## 3 octobre 2013

- Il y a 35 ans, en 1978, l'Assemblée nationale télédiffusait les travaux parlementaires pour la première fois.

## 29 octobre 2013

- L'Assemblée nationale adopte le principe du projet de loi n<sup>o</sup> 52, Loi concernant les soins de fin de vie par un vote de 84 contre 26. À cette occasion, les députés de l'opposition officielle se sont exprimés par un vote libre.

## 30 octobre 2013

- Par un vote de 57 contre 51 et 2 absentions, l'Assemblée nationale rejette le principe du projet de loi n<sup>o</sup> 43, Loi sur les mines. Conséquemment, le projet de loi est retiré du feuilleton.

## 9 décembre 2013

- L'Assemblée nationale se réunit en séance extraordinaire. Elle adopte le projet de loi n<sup>o</sup> 70, Loi modifiant la Loi sur les mines. L'Assemblée ayant terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ajourne ses travaux à 23 h 57.
- À l'issue d'élections partielles, le chef du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard, est élu dans la circonscription d'Outremont. Le libéral David Heurtel est élu dans la circonscription de Viau.



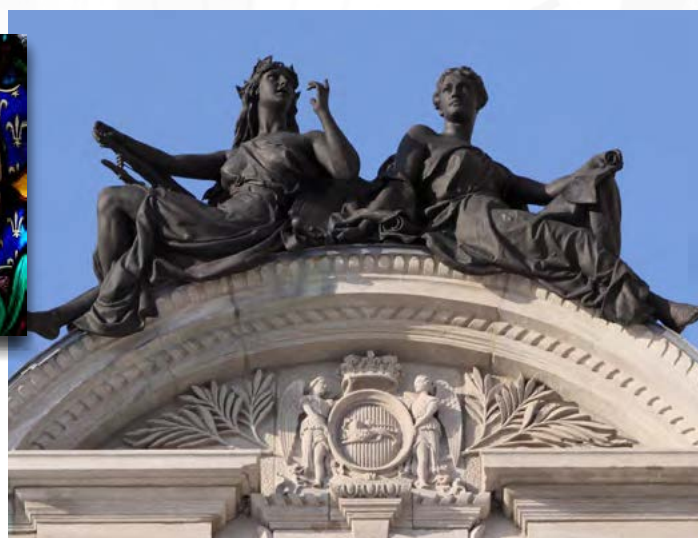
1 Photo : François Laliberté

Les anciennes armoiries de la ville de Québec sont visibles en trois endroits dans les édifices parlementaires. On peut voir ce blason au léopard (lion) britannique, couronné et portant une clé, dans l'édifice Pamphile-Le May, sur la porte du bureau du leader du gouvernement **1** et sur la verrière de la Bibliothèque **2**. Portées par deux anges, on peut aussi voir ces armoiries sur la façade de l'hôtel du Parlement, juste en dessous de l'allégorie représentant *La Poésie et l'Histoire* réalisée par Louis-Philippe Hébert **3**. On y lit la devise *Natura Fortis Industria Crescit*.

Les anciennes armoiries de Montréal, avec la devise *Concordia Salus*, se trouvent également sur la façade de l'hôtel du Parlement, sous l'allégorie *La Religion et la Patrie* **5**, ainsi que sur le vitrail de la Bibliothèque **4**.



2 Photo : Marc Beaudoin



3 Photo : Christian Chevalier



4 Photo : Marc Beaudoin



5 Collection Assemblée nationale